

Putscheid, le 22.03.2022



ADMINISTRATION COMMUNALE
L-9462 PUTSCHEID
G.-D. de Luxembourg

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés il est porté à la connaissance du public que l'arrêté numéro 3A/2022/0672/179 du 11 mars 2022 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire autorise Madame Madeleine BOURGFANDEL à exploiter un monte-escaliers à Stolzembourg.

Le public est informé de cette décision en matière d'établissements classés par affichage à la maison communale pendant 40 jours.

Pendant toute la durée de l'exploitation une copie de l'autorisation délivrée est conservée à la commune et peut y être consultée librement.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre f.f., le secrétaire,